

## **1- L'enseignement français à l'étranger**

### **a- L'AEFE : un établissement public menacé**

***Défendre et renforcer le service public de l'enseignement français à l'étranger !***

***L'Etat doit développer le service public d'éducation à l'étranger pour répondre aux besoins de formation des jeunes et assurer la réussite de tous et non l'abandonner par le biais de déconventionnements ou de la labellisation à des intérêts privés.***

**L'Etat doit se réengager et alléger les coûts de fonctionnement des établissements par :**

1. la création d'**emplois nécessaires** aux besoins du réseau et à la résorption des Titulaires Non Résidents en **abandonnant la contrainte du plafond d'emplois** ;
2. la **prise en charge intégrale des rémunérations** des résidents et des cotisations patronales pour **pensions civiles** des détachés ;
3. la **prise en charge intégrale des projets immobiliers** pour enrayer la hausse des frais de scolarité ;

**L'Etat doit assurer la solidarité et l'équité en :**

1. abondant le budget des **bourses grâce aux crédits dégagés suite à la fin de la mesure de prise en charge** pour que la gratuité de la scolarité bénéficie d'abord à ceux qui en ont le plus besoin ;
2. **résorbant la précarité** sous toutes ses formes : amélioration de la situation des recrutés locaux et possibilités de formation pour une titularisation par l'application à l'étranger de la loi Sauvadet, résorption des TNR...

***L'AEFE ne doit pas oublier sa mission de Service Public d'Éducation à l'étranger. La gestion du patrimoine immobilier ne peut être la préoccupation première d'un établissement d'état chargé de l'enseignement. L'intérêt des élèves et la défense du personnel doivent être davantage pris en compte dans les décisions budgétaires de l'Agence.***

### **b- La Mission Laïque Française**

***La Mission Laïque Française, association dont le réseau d'établissements est en forte croissance, se distingue par une certaine « culture d'entreprise » qui entre en contradiction avec la mise en œuvre des valeurs qui ont présidé à sa création.***

***Cependant, en rappelant à chaque occasion à la MLF ses principes humanistes et sa mission de service public d'éducation, le SNUipp tente de faire progresser la vie démocratique dans les établissements et de préserver les acquis des personnels.***

La MLF doit :

1. garantir l'équité et la **transparence** du recrutement et des opérations de gestion des personnels
2. assurer des **droits syndicaux plus étendus**

### **c- Etablissements homologués ou simplement « labellisés » :**

Le MEN doit :

1. assurer des conditions plus strictes et un **suivi régulier de l'homologation** ainsi que la parution d'un **cahier des charges sur les conditions d'emploi lors d'un détachement** d'enseignants fonctionnaires.

## 2- Politique éducative

### ***Assurer la réussite de tous les élèves !***

***Le SNUipp est porteur d'un projet pour l'école fondé sur la réussite de tous. La lutte contre l'échec scolaire nécessite un investissement budgétaire ambitieux qui permette de baisser les effectifs des classes, d'améliorer les remplacements, de travailler en groupe, de mettre en place des fonctionnements impliquant plus de maîtres que de classes. Le métier d'enseignant est avant tout un métier de conception qui nécessite une formation initiale et continue de qualité en lien avec la recherche pédagogique et davantage de temps pour travailler en équipe.***

#### **1. Prise en charge de la difficulté scolaire**

Le SNUipp demande :

1. la mise en place d'un véritable dispositif d'aide aux enfants en difficultés, disposant des compétences, qualifications et moyens nécessaires.
2. la création de postes d'enseignants spécialisés expatriés et une meilleure utilisation des ressources locales

***Parfois en situation de "langue étrangère" pour des élèves non francophones (y compris de nationalité française), l'apprentissage et la maîtrise du français reste un objectif fondamental.***

le SNUipp demande :

1. la mise en place de dispositifs adaptés ciblant les difficultés linguistiques en priorité (français langue de scolarisation, FLE,...)
2. l'utilisation rationnelle du temps des maîtres libérés par les langues en maître d'appui (constitution de groupe de besoin...)

#### **b. Prise en charge des situations de handicap**

Le SNUipp demande :

1. un état des lieux sur la mise en place de **la loi de 2005 sur le handicap** dans les établissements français à l'étranger.

*La scolarisation légitime de ces élèves nécessite de réels moyens matériels et humains :*

1. par la mise en place de **convention d'intégration et de recrutement d'Auxiliaire de Vie Scolaire**
2. **par la prise en charge financière par l'AEFE** du salaire des AVS
3. par des **formations adaptées** pour les personnels qui scolarisent des élèves en situation de handicap
4. par l'adaptation des locaux scolaires

#### **1. L'école maternelle**

***Le SNUipp réaffirme l'importance et la spécificité de l'école maternelle, son rôle dans l'apprentissage de la langue française et l'accès aux apprentissages. Il demande :***

1. le maintien des classes de petites sections afin de scolariser le plus grand nombre d'élèves dès 3 ans (arrêt Chauvet)

1. Des effectifs réduits, des locaux et du mobilier adapté, et un encadrement de qualité (une ASEM formée par classe)

## **2. Améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants**

*La mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse doit également s'attacher à proposer des conditions de travail et d'études décentes, qu'il convient d'améliorer dans de nombreux établissements.*

Le SNUipp demande :

1. la réduction des effectifs dans les classes surchargées : maximum 25 élèves.
2. la taille des locaux scolaires et des classes soient mis en rapport aux effectifs et aux besoins des élèves (au minimum 1,5 m<sup>2</sup> par élève).

## **3. Ouvrir les établissements à la culture du pays d'accueil**

*Pour le SNUipp, il importe que la spécificité des établissements français à l'étranger constitue un enrichissement du contenu de l'enseignement pour tous nos élèves, et non un simple label promotionnel.*

### **Projet plurilingue**

- généraliser la concertation avec toute la communauté éducative bien en amont de la mise en place des projets

### **Parité horaire**

- mettre en place des doubles filières (bilingues/non bilingues) lorsque cela est nécessaire
- réduire le temps de travail des enseignants du primaire de ces filières à 18 heures afin qu'ils puissent accomplir efficacement leur tâche sur plusieurs classes (rencontres avec les parents, corrections, préparations, formation)

### **Formation**

- mise en place systématique de stages de formation bien en amont des projets plurilingues avec les enseignants de langue et de français

### **Concertation professeurs de langue/ professeurs de français :**

- banaliser 2 heures par semaine sur le temps de travail des enseignants pour harmoniser les pratiques, élaborer des projets communs, préparer le travail en doublette ou en DNL, élaborer des outils. Les heures de concertation institutionnelles ne suffisent plus. Il faut arriver aux trois heures de concertation hebdomadaire.

### **Dispositifs pédagogiques :**

- généraliser le fonctionnement en barrettes ou en demi-groupes à tous les niveaux d'enseignement
- engager une réflexion avec l'Inspection générale pour adapter, voire alléger, les programmes à la réalité de l'enseignement français à l'étranger

*La qualité d'un établissement ne saurait se mesurer au nombre de langues enseignées, ni la réussite scolaire au nombre d'heures hebdomadaires imposées à nos élèves. Une véritable réflexion doit être menée sur ces aspects. Il est nécessaire que l'AEFE assure un suivi de la mise en place de ces classes, en dresse un bilan et mutualise les résultats et les expériences.*

## **4. Rythmes scolaires**

**Le SNUipp revendique des rythmes scolaires adaptés à l'âge de nos élèves, et évitant la surcharge systématique des horaires hebdomadaires (langues vivantes, double cursus ...).**

- dresser un état de lieux des rythmes scolaires à l'étranger (journalier/ hebdomadaire/ annuel) avec un retour d'expérience auprès des communautés scolaires
- le SNUipp demande une réflexion sur l'organisation de la semaine et des rythmes scolaires avec l'ensemble des partenaires concernés pour mieux définir les priorités de l'Agence en la matière

### **3- Le fonctionnement de l'école**

#### **a- Place du 1er degré dans un établissement français à l'étranger (et au sein de l'Agence) et fonctionnement des instances**

*Le SNUipp s'est battu pour que les personnels du primaire, ainsi que les parents d'élèves, soient représentés au sein de tous les établissements.*

**Le SNUipp demande que soit respectée strictement la circulaire AEFÉ sur le fonctionnement des instances et exige en particulier :**

1. le respect des délais réglementaires dans la communication des documents préparatoires aux différentes instances
  2. des ordres du jour écrits en préalable aux réunions des instances et la production de procès verbaux
  3. le respect des attributions du conseil des maîtres et de ses décisions ainsi que celles du conseil d'école
- Dans chaque conseil d'établissement, des représentants des personnels du 1<sup>er</sup> degré élus démocratiquement
4. une présentation détaillée du budget des établissements de l'AEFE et de la MLF au Conseil d'Etablissement
  5. le respect par l'AEFE et la MLF des décisions votées en Conseil d'Etablissement

**Le SNUipp Hors de France saisira toutes les occasions (réunions d'information syndicale, stages syndicaux) pour informer et former les collègues à la connaissance du fonctionnement des instances.**

#### **b- Etablissements conventionnés, relations avec les comités de gestion**

- Les critères de conventionnement et d'homologation des établissements doivent prendre en compte les exigences de bonne gestion (certification des comptes) comme de respect des 10 recommandations de l'AEFE en matière de recrutement, carrière, droits des contrats locaux.
- **Les enseignants doivent être représentés au comité de gestion avec voix délibérative**
- **Respect des nouvelles directives validées par le Conseil d'administration du 6 juin 2012** (Réunir annuellement un comité de gestion « extraordinaire » élargi à l'ensemble des composantes de la communauté scolaire)

**Le SNUipp Hors de France proposera chaque année une enquête syndicale visant à évaluer et à contrôler l'application des nouvelles directives de l'AEFE.**

#### **c- Direction d'école**

**Le SNUipp insiste sur les responsabilités spécifiques de la direction d'école à l'étranger, la nécessité de privilégier le dialogue au sein des équipes pédagogiques et la formation de nos collègues directeurs.**

*Il est important de rappeler leurs missions d'animateurs de l'équipe pédagogique : confrontés à la lourdeur des tâches administratives, ils sont trop souvent conduits à s'éloigner des préoccupations pédagogiques, sous la pression des organismes gestionnaires et de leur hiérarchie.*

*Les directeurs sont des collègues à part entière qui bénéficient des mêmes droits que leurs collègues adjoints (en particulier le droit de grève) et sont partie prenante de l'équipe. **Ils ne constituent en aucun cas des supérieurs hiérarchiques. La première mission des directeurs devrait être de fédérer l'équipe des enseignants du premier degré.***

*Les directeurs restent des interlocuteurs essentiels qui doivent faire, si nécessaire, le lien entre collègues et familles, dans la neutralité et le respect de chacun. Ils se doivent aussi de représenter au mieux les collègues auprès du chef d'établissement quand il y en a un.*

**Le SNUipp demande que les missions du directeur à l'étranger soient redéfinies en insistant sur leur rôle de :**

- ▢ **formateur des contrats locaux**
- ▢ **médiateur essentiel au sein de la communauté éducative pour le premier degré**
- ▢ **soutien des projets des collègues (accompagnement et implication financière)**

**Le SNUipp demande en outre :**

- ▢ **le maintien d'un directeur expatrié dans chaque école du réseau**
- ▢ **la reconnaissance à part entière par le MEN, pour l'inscription sur les listes d'aptitude, des fonctions exercées comme directeur à l'étranger pour l'obtention d'un poste de directeur en France**

#### **d- Animation pédagogique – Formation continue**

*Le recrutement par l'AEFE de maîtres formateurs en établissement (EMFE) et des Conseillers Pédagogiques doit répondre avant tout aux demandes formulées par les équipes enseignantes.*

**Le SNUipp demande que leurs interventions se concentrent sur les élèves, les enseignants de leur école, l'appui aux projets des équipes.**

**Le SNUipp revendique également une vraie formation pour les contrats locaux avec suffisamment de personnels rémunérés dans ce but.**

**Le SNUipp demande :**

- ▢ des cellules de formation continue dans tous les établissements
- ▢ une désignation démocratique des représentants des enseignants à la cellule de formation continue
- ▢ plus de transparence dans les critères d'attribution des stages de formation continue, qui doivent être bien définis par les cellules de formation
- ▢ la mise en place de centres de formation par zones géographiques

#### **e- Utilisation des 60 heures**

**Le SNUipp rappelle que c'est aux équipes de proposer l'utilisation des heures libérées.**

Le SNUipp appelle les conseils des maîtres à intervenir sur :

- ▢ les besoins en temps pour le travail en équipe
- ▢ les besoins de formation continue sur le temps scolaire

- les rencontres avec les parents.
- les besoins de l'école en maîtres supplémentaires, personnels spécialisés, pour permettre une réelle prise en charge de la difficulté des élèves, sur le temps scolaire

**Le SNUipp réclame deux heures de plus de concertation hebdomadaires et une réduction du temps face aux élèves, le temps institutionnel de concertation ne s'avérant pas actuellement suffisant.**

## **f- Evaluations**

**Le SNUipp refuse des évaluations nationales visant à stigmatiser les élèves en difficulté et à mettre en concurrence les enseignants et les établissements. Le SNUipp est favorable à des évaluations qui permettent aux enseignants de repérer la nature des difficultés des élèves afin de les aider ensuite à progresser.**

Le SNUipp demande :

- la consultation obligatoire de l'équipe pédagogique et son accord avant la mise en place de processus ou d'outils d'évaluations d'établissement ou de zone
- l'allègement et la simplification des livrets électroniques et des validations automatiques en fin de cycle
- des délais suffisants pour permettre aux équipes de s'approprier les outils

# 1. La situation des personnels

## A) AEFE

**Que nous soyons recrutés locaux, résidents ou expatriés, nous nous trouvons confrontés aux mêmes problèmes de conditions de travail et d'exercice de notre métier, de mises en cause de nos droits syndicaux, d'attitudes autoritaires.**

**Nous faisons face également à des degrés divers aux conséquences économiques engendrées par la politique de restrictions budgétaires et d'attaques contre les services publics qui mettent en péril l'avenir de l'AEFE : pouvoir d'achat, statuts des personnels, couverture sociale, retraites, avantages familiaux, frais de scolarité ...**

### · **Contrats locaux**

**Les recrutés locaux sont les plus nombreux dans le réseau et contribuent grandement à son bon fonctionnement. Ils sont aussi les personnels les plus précaires, et subissent en premier chef les conséquences des restrictions budgétaires actuelles. Leurs conditions de recrutement, de formation, de rémunération ou de protection sociale doivent être améliorées. Le SNUipp intervient depuis longtemps dans les instances (CA, comité technique) pour demander un bilan de la situation des recrutés locaux du réseau. Une campagne de sensibilisation menée par le syndicat dès la rentrée 2012 s'avère nécessaire (enquête auprès des secrétaires de sections et des correspondants locaux), adresses aux élus de l'étranger (députés et sénateurs).**

- Application des 10 recommandations de l'Agence et de la note AEFE du 20 septembre 2010 dans tous les établissements : contrats de travail, grilles de rémunérations et progressions de carrières, limitation de la durée des CDD, allongement des préavis de licenciement, droits à congé, accès à une couverture sociale de qualité pour tous (retraite et protection sociale), mise en place de commissions paritaires locales.
- Sécurité de l'emploi
- Mise en place d'exonérations totales ou d'aides pour le paiement de frais de scolarité pour les enfants de contrats locaux.

- ▢ Arrêt des baisses de salaires programmées lors de l'établissement de nouveaux contrats.
- ▢ Adhésion au régime général de la **sécurité sociale** et de **retraite** français ou à un régime équivalent
- ▢ **Egalité des droits** avec les fonctionnaires (droit de grève, représentation et droits syndicaux)
- ▢ Progression du **pouvoir d'achat**.
- ▢ Transparence du recrutement et de la gestion des carrières des collègues recrutés : le recrutement doit s'opérer obligatoirement en CCPLA dans les établissements en gestion directe, des structures de type paritaire doivent être mises en place dans les autres établissements.
- ▢ Publication des postes en recrutement local dans les SCAC et dans les écoles, et ce dans des délais suffisants
- ▢ Les intervenants de langue, hors classe bilingue, doivent pouvoir bénéficier d'un temps de service aménagé, de 18h comme dans le second degré.
- ▢ Application de la loi Sauvadet sur la résorption de la précarité dans la Fonction Publique pour les personnels de l'AEFE
- ▢ Facilitation de l'accès au CRPE (prise en charge des frais, aides pendant le stage ou possibilité d'organiser les épreuves et la formation à l'étranger)
- ▢ Accords AEFE/MEN/IA pour garantir le détachement à l'étranger des ex recrutés locaux nouvellement titularisés

**Le SNUipp appelle les collègues en contrat local à se syndiquer massivement, soit dans les organisations locales avec lesquelles la FSU développe des actions unitaires, soit au sein du SNUipp (pour le 1er degré), afin de faire avancer leurs revendications.**

## ▢ Résidents

***Le SNUipp réaffirme son attachement au statut de résident qui garantit aux personnels une position de détachement, un salaire indiciaire et des droits sociaux "fonction publique" et n'impose pas de limitation de leur temps de séjour. Le SNUipp veille à ce que la reconduction tacite des contrats de résident reste la règle, il s'opposera à tout contrat à durée limitée ou tout projet de mobilité imposée. Il demande la création de tous les supports budgétaires nécessaires à la résorption des titulaires non résidents.***

### Avantage familial

***L'avantage familial ne doit pas seulement servir au règlement des frais de scolarité, il est aussi une prestation familiale à part entière puisqu'il est attribué, selon le décret 2002-22, en lieu et place des avantages familiaux accordés aux personnels en service en France. Le SNUipp rappelle qu'il avait été prévu dans le calcul du nouvel avantage familial la prise en compte, sous la forme d'un complément (ou forfait) de 60 euros, de la perte des allocations familiales dans les pays hors d'Europe : actuellement, cette somme se trouve être entamée par l'augmentation des frais de scolarité dans de nombreux pays, voire réduite à néant. Il faut aussi rappeler que les personnels détachés ne bénéficient pas du SFT servi à tous les fonctionnaires en France.***

Le SNUIPP exige :

- ▢ La prise en compte de tous les frais de scolarité et frais annexes, y compris les droits de première inscription, dans le calcul de l'avantage familial des résidents.
- ▢ la prise en compte du différentiel par rapport aux frais d'écolage pour les enfants en avance dans leur cursus scolaire

- l'augmentation du forfait dans les pays hors EEE à 210 euros (90 euros équivalent SFT et 120 euros équivalent prestation familiale française)
- création d'un forfait pour les pays de l'EEE à 90 euros (90 euros équivalent SFT)
- la prise en compte de l'avantage familial comme un élément de rémunération dans le calcul des bourses scolaires et non comme une exonération de la scolarité. Le mode de calcul actuel a pour conséquence d'exclure certains personnels détachés du système des bourses.
- le rétablissement au barème de septembre 2012 de l'avantage familial supprimé arbitrairement dans les établissements où il n'y a pas de collège/lycée et dans les écoles gratuites en Allemagne

#### **ISVL :**

- **Une Indemnité Spécifique de Vie Locale revalorisée, à hauteur de 15% minimum de l'Indemnité d'Expatriation**, en ajoutant la prise en compte des éléments réels du coût de la vie dans le pays d'exercice (indice des prix, effets de change, loyers, transports, santé, accès à la culture, sécurité, attractivité...) et de l'éventuelle sous évaluation de l'ancienne PCV.  
  
*« La situation spécifique des résidents à l'étranger fait émerger des besoins qui doivent être pris en compte par l'Agence. Le SNUipp revendique la prise en charge des frais de **voyage** du résident et de sa famille, la mise en place une **indemnité d'installation** et la possibilité d'une **avance sur salaire** comme pour les expatriés. »*
- **Le maintien de l'intégralité de l'ISVL pendant les congés maladie pris dans le pays d'exercice comme en France**

#### **Droits, salaires :**

- le SNUipp constate des avancées sur la question du droit au temps partiel mais continue à revendiquer, pour les collègues à l'étranger, **l'extension des droits dont bénéficient les personnels en France** : congé longue maladie et longue durée, congé parental, congé formation, Droit Individuel à la Formation, indemnités diverses perçues en France (directeur, PE spécialisés...)
- pour le temps partiel, le SNUipp demande au plus vite l'application de la circulaire votée en CT du 6 juillet 2012 (modification des quotités, temps partiel de droit, fin des 3 années de contrat...)
- Les collègues résidents sont touchés comme l'ensemble de la profession par la baisse du pouvoir d'achat et revendiquent fortement la hausse des salaires par une revalorisation du point d'indice.
- Le SNUipp exige l'abrogation de la loi sur la journée de carence
- Le SNUipp demande l'écriture d'un protocole de rapatriement à l'attention des résidents (prise en charge de voyage, aide d'urgence, perte des effets personnels...)

#### **Indemnités Péri Educatives :**

##### **Le SNUipp demande :**

- une meilleure information auprès des collègues et que les versements apparaissent plus lisiblement sur les bulletins de salaire.

##### **Recrutement :** Le SNUipp réaffirme son attachement au respect du décret 2002-22.

- Lors des recrutements des résidents en CCPLA la priorité doit être donnée au recrutement de vrais résidents tels qu'ils sont définis dans le décret. Les barèmes établis par les CCPLA doivent être respectés.
- Si des besoins spécifiques, nécessitant des qualifications attestées (liste d'aptitude, CAPASH, CAFIPEMF, langue vivantes), apparaissent dans les établissements, ils doivent être au préalable débattus



dans les instances de concertation afin d'assurer la transparence du recrutement et éviter toute utilisation abusive des profils. Par ailleurs, le recrutement à profil sur certains postes ne doit pas empêcher celui des vrais résidents qui reste prioritaire.

- Le SNUipp demande la suppression des 3 mois de disponibilité pour les résidents à recrutement différé et prise en charge des frais d'installation.
- Lorsque des résidents sont amenés à exercer des fonctions particulières (directeur, ASH, maîtres formateurs), ils doivent pouvoir bénéficier des conditions de décharge et des compensations financières (NBI) prévues par les textes du MEN.

#### **Renouvellement de détachement :**

- Le SNUipp reste opposé à ce que l'avis du chef d'établissement figure sur les demandes de renouvellement de détachement. Le SNUipp invite les collègues à être vigilants et à dénoncer toute forme de pression qui pourrait être exercée lors du renouvellement de leur détachement.
- Le SNUipp revendique que les situations contestables ou les cas litigieux soient soumis à la CCPLA puis à la CCPCA avant décision définitive de l'Agence.
- Le SNUipp s'oppose à l'utilisation détournée des non renouvellements de détachement utilisés en lieu et place des fins de missions anticipées, qui elles sont clairement définies par les textes. Il rappelle qu'il conseillera à tous les collègues soumis à un non renouvellement de détachement sans motifs sérieux de contester la décision au Tribunal Administratif, qui a déjà donné raison aux personnels contre l'Agence en 2011/2012 .

#### **Fins de missions anticipées**

- Les FMA étant obligatoirement examinées en CCPCA, le SNUipp exigera présentation détaillée des dossiers constitués. Le SNUipp conseillera aux collègues, s'il constate l'absence de motifs sérieux, de contester également la décision au Tribunal Administratif.

#### **Mesures de carte scolaire :**

- En cas de suppression de poste, le SNUipp est attaché au respect des règles tacitement appliquées en France : principe du dernier nommé. Les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire doivent pouvoir bénéficier d'un repli sur un poste d'un autre établissement du pays ou de la zone. Si aucun poste n'est disponible, une priorité doit être accordée sur tout établissement de l'AEFE, lorsque le vivier local est épuisé et avant le recours aux « faux résidents ».

#### **Expatriés**

***Le SNUipp dénonce l'absence de création de postes d'expatriés dans le 1er degré à hauteur des besoins et la transformation en postes de résidents voire la suppression de nombreux postes de directeurs expatriés. Le SNUipp s'opposera aux nouvelles suppressions de postes d'expatriés programmées pour la rentrée 2013.***

- Pour le SNUipp, tous les postes d'encadrement (direction d'école, EMFE et CPAIEN), les enseignants spécialisés (ASH) et les adjoints exerçant dans les pays à risques devraient être recrutés sur des emplois d'expatriés.

Il réclame également

- que l'indemnité d'expatriation soit conservée intégralement pendant les congés maladie.
- la **fin du gel des rémunérations** des expatriés en cours de contrat lors de leur promotion à l'échelon supérieur;
- L'actualisation des majorations familiales

## Formation

Le SNUipp demande :

- l'application dans tous les établissements des recommandations de l'Agence concernant la **mise en place de la cellule de formation** continue. Le SNUipp demande également l'augmentation du budget de la formation continue ainsi que la transparence et l'équité dans l'attribution des stages.
- Le SNUipp insiste sur la **nécessité de mettre en place dans chaque zone des modules spécifiques de formation pour les non-titulaires** intégrés dans le PRFC.
- **Le suivi de ces personnels doit être la mission prioritaire des conseillers pédagogiques de zone.**
- **L'AEFE doit donc renforcer ses efforts de dotation et non les réduire, en créant des emplois de maîtres formateurs, rémunérés comme tel et disposant de temps de décharge, pour assurer la formation initiale et continue des recrutés locaux.**

## Notation administrative

*Le SNUipp rappelle que la notation administrative sanctionne la manière de servir de l'agent, à l'exclusion de toute appréciation pédagogique (c'est l'IEN qui est chargé des inspections pédagogiques) et de toute autre considération, notamment sur l'activité syndicale. Il invite les personnels à utiliser toutes les voies de recours en cas de désaccord avec la note et/ou l'appréciation proposée. Compte-tenu de certaines dérives constatées dans la constitution des dossiers administratifs, le SNUipp invite les collègues à demander la consultation de leur dossier administratif dans les postes, selon les règles en vigueur. Le SNUipp rappelle également que la note administrative n'existant pas au premier degré, celle-ci disparaît du dossier lors du retour en France.*

Le SNUipp demande que :

- la notation fasse l'objet d'un entretien préalable avant transmission au SCAC.

## Droit syndical

Le SNUipp exige un **fonctionnement démocratique du Comité Technique de l'Agence, respectant les décisions votées par les Conseils d'Etablissement**, assurant une meilleure transparence des décisions de l'Agence et prenant en compte les revendications légitimes des personnels.

*Le SNUipp rappelle que le caractère consultatif des commissions de l'Agence (CCPL, CCPC) ne saurait en aucun cas les transformer en chambre d'enregistrement des décisions de l'administration : ce sont des lieux de débat et d'échanges contradictoires où doivent pouvoir être défendus les droits de tous les personnels. Le SNUipp se réserve le droit de boycotter des instances qui ne joueraient pas pleinement la transparence.*

Le SNUipp réaffirme que le droit de grève est un droit constitutionnel dont ne saurait être privé les collègues exerçant dans les établissements de l'AEFE. Le SNUipp rappelle que la déclaration d'intention de grève pour la mise en place du SMA ne s'applique pas aux personnels des établissements français de l'étranger.

*Le SNUipp rappelle que les recrutés locaux, comme il est stipulé dans les « 10 recommandations » de l'Agence, peuvent être représentés par l'organisation syndicale de leur choix. Pour le SNUipp, ils doivent pouvoir assister librement aux réunions d'informations syndicales, y compris dans les établissements conventionnés.*

## B) MLF et OSUI

***Le SNUipp continue à se battre pour défendre les droits et les acquis des personnels dans les établissements de la Mission laïque française. Si la Commission consultative paritaire (CCP), où siègent les organisations syndicales représentatives, a le mérite d'exister, la réalité est tout autre sur le terrain : l'application des décisions actées en instance en matière de gestion des personnels laisse sérieusement à désirer, sans parler de l'exercice du droit syndical, souvent remis en cause.***

***Sous couvert de son statut associatif, la MLF clame haut et fort sa différence avec l'AEFE en ce qui concerne l'organisation administrative et la conduite pédagogique de ses établissements. Le SNUipp dénonce surtout des méthodes « managériales » qui relèvent de la culture du privé et qui consistent, dans la plupart des cas, à "contourner" les règles qui régissent le statut des fonctionnaires détachés et les principes de fonctionnement de l'enseignement public en France.***

**Le SNUipp exige en particulier :**

- Davantage de transparence dans les opérations de recrutement avec le respect par les chefs d'établissements du classement établi en commission, une carte scolaire plus lisible, l'information des candidats sur les conditions contractuelles et financières avant l'embauche et la suppression des frais de dossier de candidature, la prise en charge des frais de voyage pour les candidats au recrutement convoqués à un entretien à Paris.
- Plus de transparence dans la gestion des mutations internes
- L'instauration d'un calendrier de CCP plus efficient
- Le respect des droits des collègues à l'étranger : l'inspection régulière des détachés, l'abandon des « visites de classes » par les chefs d'établissements, l'accès à la formation continue, l'instauration de maximas de service et du temps partiel
- Des droits syndicaux plus étendus : des décharges de service pour les activités syndicales, des réunions syndicales dans tous les établissements
- L'amélioration des conditions de travail et le respect de la liberté pédagogique des enseignants
- L'harmonisation des contrats et la généralisation de leur durée à 3 ans afin d'assurer la stabilité des équipes pédagogiques. Le maintien du lien contractuel actuel avec la Mission laïque des détachés en Europe : le SNUipp s'oppose au détachement sur contrat local proposé par la MLF en Espagne, synonyme de baisse de pouvoir d'achat (retraite, imposition) et de précarité des emplois.
- Une meilleure prise en compte dans les rémunérations du coût de la vie et des difficultés locales.
- L'attribution d'une indemnité de changement de résidence et la généralisation de la prise en charge des voyages.

## **C) SEFFECSA**

***Le Service d'Enseignement auprès des Forces Françaises et de l'Elément Civil Stationnés en Allemagne concerne un nombre très limité de postes, sur une courte durée (contrat de trois ans renouvelable une fois) et les postes vacants ne seront même plus publiés au BO à l'avenir. La politique de fermeture des bases françaises en Allemagne se poursuivant, ce réseau est encore appelé à se réduire. Tant qu'il existera, le SNUipp revendique auprès du Ministère de la Défense pour les collègues mis à disposition du SEFFECSA les mêmes droits syndicaux que pour les collègues détachés à l'AEFE :***

- Droit aux demi-journées d'infos syndicales
- décharges de service pour les activités syndicales
- mise en place d'une instance de concertation locale avec des représentants élus par les personnels.

Le SNUipp revendique que l'avancement se fasse au rythme le plus rapide (promotions au grand choix comme à l'AEFE).

Le SNUipp demande plus de transparence dans toutes les opérations qui concernent les personnels, le respect des barèmes de recrutement et des règles de mutation interne, ainsi que le respect de la priorité aux mutations internes pour les collègues en poste dans les établissements qui ferment.

Le SNUipp réclame que les collègues qui sont conduits à prendre un congé parental en France puissent postuler à nouveau dès la fin du congé dans le réseau SEFFECSA.

## **D) COM et Mayotte**

### **Polynésie**

Le SNUipp dénonce le manque de transparence concernant le recrutement des enseignants spécialisés en Polynésie. Le MEN ne gère plus ce recrutement qui est piloté directement par les autorités de Polynésie. Le SNUipp doit renforcer sa présence locale afin d'assurer à terme son élection dans les instances paritaires du territoire.

### **Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna**

Le SNUipp-NC se bat sur plusieurs fronts en faveur :

- d'une clarification des conditions d'exercice du métier depuis le transfert des compétences
- d'une formation initiale et continue de qualité ouverte à plus d'interventions extérieures.
- d'un fort développement de recherches actions pour la réussite scolaire

Le SNUipp-NC alerte tous les décideurs :

- sur la nécessité de créer des postes, de renforcer les équipes DESED et de développer des fonctions nouvelles.
- sur le pari d'une formation d'excellence de ses personnels.
- Le SNUipp-NC propose la mise à l'étude d'un vaste plan d'intégration dans le corps des professeurs des Ecoles et une mise à jour du statut des enseignants du 1er degré.
- Avec la FSU, le SNUipp-NC démultiplie les actions et les rencontres pour un transfert des compétences réussi.
- Vers l'égalité des chances et le rééquilibrage

Le SNUipp-NC affirme que l'enseignement doit être une priorité absolue sur le territoire.

Seul, un vaste plan pour l'éducation ayant pour objectif de combattre et de réduire les inégalités sociales, culturelles et géographiques, associant tous les partenaires, pourra permettre à tous les enfants du territoire d'accéder à la réussite.

### **Mayotte (recrutement d'enseignants spécialisés)**

Le SNUipp demande :

- une évaluation du barème de recrutement
- Compte tenu du faible nombre de candidats, les appels complémentaires ou les recrutements tardifs doivent faire l'objet d'un cadrage afin d'assurer l'équité entre les candidats

Le SNUipp dénonce les non renouvellements arbitraires de contrat et exige l'arrêt de ces pratiques par le vice rectorat.

Par ailleurs, suite à la départementalisation, le SNUipp s'inquiète d'un processus transitoire qui pourrait conduire les enseignants sans spécialisation mutés à Mayotte par la voie de l'ineat non compensé à avoir des difficultés à réintégrer leur département d'origine.

Le SNUipp Hors de France s'associe à la section Mayotte qui exige la mise en application au plus vite de l'indexation des salaires de tous les enseignants de l'île ainsi que l'ouverture de mutation vers la métropole (permutations).

## **E) Pour tous : les retraites**

***Les réformes de 2003 et de 2010 ont été menées sans aucune vraie négociation avec les organisations représentatives des salariés. L'effort qui a été demandé à ceux ci sous couvert de sauver le régime par répartition est disproportionné. Le principe de la décote pénalise les salariés dont les carrières sont incomplètes, notamment les femmes, majoritaires dans notre profession. Le recul récent de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et celui de l'annulation de la décote affecte encore plus les jeunes et les femmes.***

***Le gouvernement vient d'annoncer un décret permettant à nouveau la retraite à 60 ans à ceux qui auront cotisé la totalité de leurs annuités à cet âge là. Pour le SNUipp, il s'agit d'un premier pas positif mais très insuffisant et concernant un nombre limité de personnels de l'éducation. A l'étranger, il ne faut pas oublier que certaines périodes effectuées ne comptent pas pour les annuités: résidents à recrutement différé, Titulaires Non Résidents, disponibilité pour rapprochement de conjoint ... Ces personnels ne peuvent même plus racheter leur droit à pension alors que ce droit existait au moins jusqu'en 2008 pour les personnels exerçant en EGD.***

Le SNUipp demande :

- la possibilité de rachat des années effectuées en tant que recrutés locaux en établissement conventionné comme en EGD pour tous les collègues détachés

### **Les bonifications**

***Jusqu'à maintenant, les collègues ayant enseigné à l'étranger (hors Europe) bénéficient d'une bonification sous forme d'annuités supplémentaires pour le calcul du montant de leur pension de retraite. Le SNUipp s'élèvera contre la remise en cause du régime de bonification d'ancienneté pour les années passées hors d'Europe.***

## **En conclusion ...**

### **Elections AEFÉ - 2010**

En 2010, les personnels de l'AEFE ont été appelés à renouveler les instances paritaires locales (CCPLA) et centrales (CCPCA et CTPC). Les électeurs se sont mobilisés fortement et la participation a été en hausse, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Le SNUipp a confirmé sa première place et est en progression à la CCPCA «instits et PE» comme dans les CCPLA : 56,88 % des voix, 3 sièges sur 5. La FSU a perdu un siège mais reste majoritaire au CTP et progresse

en voix: 50,1% des voix, 3 sièges sur 5. Le SNUipp est majoritaire dans de nombreuses CCPL et gagne des sièges.

### **Élections professionnelles - 2011**

Avec 48,11 % des voix à la CAPN, le SNUipp-FSU conforte sa place de premier syndicat dans les écoles et enregistre une progression de 1,1 point par rapport aux élections de 2008. La chute historique de la participation passant de 62,62 % en 2008 à 41,01 % est liée aux dysfonctionnements du vote électronique et à son calendrier. Le MEN doit trouver d'autres modalités de vote afin d'assurer la participation du plus grand nombre, notamment des enseignants de l'étranger souvent privés d'identifiant ou de mot de passe.

### **Élection à CCP de la Mission Laïque Française- 2012**

Le SNUipp et le SNES Hors de France ont poursuivi leur progression à la Mission laïque française pour atteindre, pour la première fois, la majorité absolue des suffrages avec 50% des voix !

Ainsi, la FSU progresse de 6 points par rapport au précédent scrutin (2009), et surtout, détient désormais 3 sièges sur 4 !

***Le SNUipp appelle l'ensemble des collègues, quel que soit leur statut, à débattre et à se mobiliser pour faire avancer les revendications. Le SNUipp appelle l'ensemble des personnels à renforcer par leur adhésion le syndicalisme d'action et de proposition et de défense déterminée des collègues qu'il met en œuvre.***

***Le SNUipp recherchera toutes les possibilités d'action unitaire avec les organisations syndicales locales, démocratiques et représentatives pour défendre le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et améliorer la situation des personnels.***